

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2014

Le vingt-huit mai deux mil quatorze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique extraordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance, il est 19 H 55.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à faire sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Monsieur Logan RAMETTE s'étonne que les comptes-rendus de travaux des commissions n'y soient pas mentionnés de même que les décisions prises concernant le matériel mis à disposition pour la fête des voisins.

Monsieur le Maire indique que ces observations seront notées sur le PV de la réunion d'aujourd'hui.

S'en suivent quelques explications, Monsieur le Maire et plusieurs conseillers précisant que les affaires de ce type étaient reprises de manière très succincte pour éviter d'alourdir inutilement les comptes-rendus.

Une discussion controversée est alors engagée sur les conditions dans lesquelles la pseudo fête des voisins a été organisée à « Selvigny » par le groupe d'opposition.

Chacun a expliqué ses positions, Monsieur le Maire justifiant son refus de prêt de matériel communal par une récupération politique de l'évènement (attestée par les affiches et tracts distribués) qui n'était pas en rapport avec l'esprit et le but de la fête des voisins.

Cette analyse a été contestée par les 3 conseillers du groupe d'opposition avant clôture du débat décidée par le Maire.

1. DECISION IMPORTANTE CONCERNANT LES TRAVAUX RUE DE CAMBRAI

Par délibération en date du 07 février 2014, le conseil municipal a attribué la maîtrise d'œuvre pour les travaux rue de Cambrai au cabinet Cible VRD.

Le montant estimé des travaux (200.000 € HT) a été calculé sur la base des travaux réalisés lors du programme FDAN sur le haut de la rue de Cambrai. Or cette base s'est révélée être erronée puisque le Département était partie prenante sur la voirie dans le cadre de la sécurisation du tracé.

Le Cabinet Cible VRD, après avoir réuni le SIDEC et la 4C, propose un plan de financement avec tranches conditionnelles. Les montants s'échelonnent **de 380.000 € HT à 408.000 € HT**

De ce fait, les honoraires du maître d'œuvre, aux taux de 2.20%, devraient augmenter en conséquence. Le cabinet a envoyé un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour passer les honoraires à **8.360 € HT** (au lieu de 2.200 € HT).

Le Maire demande au conseil de prendre une décision concernant ces investissements avant de lancer l'appel d'offres pour les travaux.

Le Maire propose aux conseillers plusieurs configurations de travaux et fait procéder à un vote à main levée.

- 1- Trottoirs avec enrobé seul, sans effacement des réseaux et sans feux tricolores coût estimé : 92.550 € HT **1 VOIX POUR** → non retenu
- 2- Trottoirs en enrobé + béton, sans effacement et avec feux tricolores coût estimé : **149.550 € HT + 24.405 € HT pour les feux 13 VOIX POUR** → Adopté
- 3- Travaux réalisés complètement tels que proposés dans l'étude de Cible VRD, coût estimé : **408.000 € HT +135.000 €**(85.000+50.000 remboursement SIDEC et 4C) **0 VOIX**
- 4- Réparations seules sur les passages abimés **2 VOIX POUR**
- 5- Trottoirs avec enrobé seul et effacement des réseaux coût estimé : 327.400 € HT + 135.000€ (85.000 + 50.000 à rembourser au SIDEC et à la 4C) **1 VOIX POUR**
- 6- Nombre de conseillers ne se prononçant pas : 2 Abstentions

Questions diverses

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2014

Le conseil décide de solliciter une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'installation de feux tricolores intelligents rue de Cambrai. Le coût est estimé à 24.405 € HT. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable donne le compte-rendu des activités de sa commission.

- Franck LEFEBVRE souhaite parvenir, à la demande du conseil municipal, à un site plus accessible et plus documenté et prépare le prochain Wal'Echo.
- Chantal MAILLY résume la réunion avec les IDEN et les maires sur les nouvelles possibilités données pour les rythmes scolaires. Le conseil municipal préférerait une demi-journée bloquée et si possible à un jour autre que le vendredi mais s'en remettra à la position prise le 2 juin avec les enseignants et les parents d'élèves pour obtenir un consensus général.
- Laurent HUTIN prépare un événementiel pour le centenaire de la grande guerre et en précisera les contours prochainement.
- Raymond DENHEZ présente le projet de création d'un hangar fermé pour le personnel technique. Le projet est approuvé

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil décide de proposer lors du prochain conseil municipal l'adoption d'un règlement intérieur pour ses délibérations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, il est 22 H 30.